

DEPARTEMENT

SAVOIE

ARRONDISSEMENT

CHAMBERY

**Objet : Budget prévisionnel 2024 de l'EPIC « Office de Tourisme du Lac d'Aiguebelette » -
Approbation du conseil communautaire**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 18 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit janvier à 18H30

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. DUPERCHY. FAUGE. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. COUTAZ (Pouvoir MALLEIN). CUCCURU. FRANCONY (Pouvoir TOUIHRAT). MANSOZ. MARCHAIS (Pouvoir TAVEL).
.....

Le Président :

Rappelle, conformément à l'article L.133-8 du Code du Tourisme, le budget et les comptes de l'office de tourisme, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ;

Présente le budget primitif 2024 dont les sections s'élèvent à :

- Section Fonctionnement : 290 041.67€,
- Section Investissement : 5 000.00 € ;

Invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur le budget de l'EPIC Office de Tourisme du Pays du Lac d'Aiguebelette présenté précédemment.

Après en avoir délibéré à 25 voix « Pour », 0 abstentions et 1 voix « Contre » (M. Duperchy), le conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2024 de l'EPIC « Office de Tourisme du Lac d'Aiguebelette » dont les sections s'élèvent à 290 041.67 € (fonctionnement) et 5 000.00 € (investissement).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

